PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Pour les enfants de 3 à 11 ans

2022 – 2025

Ville de Colombes

Caf des Hauts-de-Seine

ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Colombes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

Le projet, pas à pas

01 **L'éducation à Colombes** 3

02 **Un outil au service de nos enfants** 4

03 **Un projet centré autour de la journée de l'enfant** 6

04 **Un projet partagé** 7

05 **Un projet basé sur la concertation et la consultation** 13

06 **Un projet porté et animé par des professionnels** 16

07 **Un projet en 5 axes, déclinés en fiches action** 17

Axe 1 · Transition écologique 18

1 Développer les mobilités douces / actives 19
2 Améliorer la qualité des repas 20
3 Agir au quotidien sur les ressources et l'énergie 21
4 Réaménager les cours d'école 22
5 Accompagner les professionnels de l'animation 22

Axe 2 · Réussite, équité, mixité 23

1 Permettre la réussite et l'épanouissement de tous 24
2 Repérer, accompagner et orienter les enfants en difficultés 25
3 Réorganiser le temps d'accompagnement scolaire 26

Axe 3 · Égalité filles-garçons 27

1 Développer une culture de l'égalité 28
2 Sensibiliser les professionnel.les et les parents sur les inégalités filles-garçons 29
3 Accompagner les enfants à l'entrée dans l'adolescence 30
4 Lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles 31

Axe 4 · Sport, culture, citoyenneté 32

1 Développer les projets d'éducation artistique et culturelle 33
2 Développer la pratique sportive 34
3 Développer l'offre des classes découvertes 35

Axe 5 · Bien-être et inclusion 36

1 Renforcer les différentes formes de prévention auprès des enfants 37
2 Mieux prendre en compte les spécificités des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques 38
3 Accompagner les familles dans la parentalité et faciliter la prise en charge des enfants 39
4 Respecter le rythme de l'enfant 40
5 Créer des espaces de parole 41

A **Base juridique** 42

L'ÉDUCATION

01 L'éducation à Colombes

LES MOYENS

8 500 000 €
en fonctionnement
budget annuel, hors masse salariale

900 000 €
en investissement
budget annuel : mobilier et travaux courants dans les écoles

413
classes

620
agents
direction de l'Éducation

LES GRANDS CHANTIERS DES 3 PROCHAINES ANNÉES

18 M€
Langevin Wallon
restructuration de l'école

15,8 M€
Marcel Pagnol
restructuration de l'école

20 M€
Arc sportif
construction d'un nouveau groupe scolaire

2 080 000 €
Rénovation énergétique
des écoles, BP 2022

LES CLASSES À BESOINS PARTICULIERS

4
classes Ulis
enfants avec un besoin d'accompagnement spécifique

3
classes UPE2A
enfants non francophones

7
classes DM3A
dispositif d'accueil des moins de 3 ans, avec conditions d'accueil

LES DOTATIONS

Dotation par enfant, dépenses de fonctionnement	Hors REP	En REP
Écoles maternelles	**22,73 €**	**28,63 €**
Écoles élémentaires	**31,51 €**	**37,21 €**

13 000 €
classes autogérées
budget

75 000 €
classes de découvertes
budget

60 000 €
équipement des classes
par an, pour le mobilier

900 000 €
équipement VPI
toutes les classes d'élémentaire, rentrée 2021-2022

Budget repas SIVU : 5 800 000 € pour 7 500 repas en moyenne servis par jour scolaire.

LE PEDT

02 Un outil au service de nos enfants

Septième commune d'Ile-de-France et quatrième ville des Hauts-de-Seine, Colombes, forte de ses 87 000 habitants, s'inscrit au sein de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine (441 042 habitants).

3 432 enfants de maternelle et 5 167 enfants d'élémentaire sont accueillis chaque jour au sein des 37 écoles, dont 22 sont situées en réseau d'éducation prioritaire.

Promouvoir l'épanouissement et l'inclusion de tous ces enfants colombiens dans les meilleures conditions, permettre l'accès à l'éducation, aux savoirs, à la santé, à la culture et au sport des plus jeunes est une priorité pour la municipalité afin de donner à chacun d'entre eux les meilleures chances de réussite.

L'élaboration du PEDT, s'inscrit dans la volonté de construction d'un parcours global de l'enfant dès son plus jeune âge où la continuité des actions éducatives, la complémentarité entre tous les acteurs du territoire doivent guider l'action publique.

C'est dans cet état d'esprit que les travaux sur la réalisation du PEDT, socle de la politique éducative, se sont donc engagés avec l'objectif de garantir la pérennité des actions engagées et d'assurer la complémentarité et la cohérence des dispositifs.

Les enjeux de réussite éducative, d'équité, de mixité sociale, d'inclusion et d'égalité entre filles et garçons dans une dynamique de développement durable rejoignent ceux identifiés dans le cadre de la cité éducative et du programme de réussite éducative créant en cela un véritable écosystème éducatif.

Facteur de cohésion et d'épanouissement, le PEDT permet la réalisation des objectifs suivants :

01
Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et tendre à l'équité et la mixité sociale et territoriale

02
Favoriser l'inclusion de tous les enfants présentant des besoins spécifiques

03
Assurer la qualité et la continuité des actions mises en œuvre

04
Porter l'égalité entre les filles et les garçons

05
S'inscrire dans un projet de transition écologique

06
Porter le respect des valeurs républicaines de la laïcité et s'inscrire dans les valeurs de l'olympisme

07
Construire autour de la formation des professionnels

08
Construire en concertation avec l'ensemble des partenaires

Ces objectifs s'articulent autour des 5 grands axes transversaux suivants



1	**S'inscrire dans un projet de transition écologique**
2	**Offrir à tous les enfants les moyens de s'épanouir et tendre à l'équité et la mixité sociale et territoriale**
3	**Porter l'égalité entre les filles et les garçons**
4	**S'épanouir et s'accomplir par le sport et la culture dans le cadre d'un parcours citoyen**
5	**Favoriser le bien-être des enfants et notamment l'inclusion de tous les enfants présentant des besoins spécifiques**

LE PEDT

03 Un projet centré autour de la journée de l'enfant

Tous les partenaires qui participent à l'éducation des enfants veillent au respect du rythme des enfants et à la cohérence de leurs journées.

L'école à Colombes est sur 4 journées travaillées de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le mercredi, les accueils périscolaires accueillent les enfants de 7h45 à 18h30.

7h45 – 8h50	9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Avant la classe Accueil périscolaire, ou à la maison	**Classe** Apprentissages	**Pause méridienne** Au restaurant scolaire, ou à la maison	**Classe** Apprentissages	**Après la classe** Trois possibilités

APRÈS LA CLASSE, DE 16H30 À 18H30

1. **Goûter, accompagnement scolaire et accueil périscolaire**
2. **Goûter et accueil de loisirs**
3. **À la maison, ou dans une association (CSC, sportive, culturelle, soutien à la scolarité)**

LE PEDT

04 Un projet partagé

Le PEDT, véritable outil de collaboration locale est le fruit d'une co-construction avec les partenaires locaux. Il associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : Directeurs d'écoles et principaux de collège, enseignants, parents d'élèves, services de la ville, Caisse d'Allocations Familiales, SDJES, associations et surtout les enfants. Il repose sur un diagnostic partagé élaboré d'une part à partir de questionnaires adressés aux parents et aux enfants et d'autre part à partir du travail d'un groupe d'acteurs fédérés autour de bassins éducatifs.

Les objectifs du PEDT ont été validés lors d'un comité de pilotage réuni au mois d'août 2021 et composé du Maire et des maires adjoints délégués à l'éducation, au sport, à la culture, à la santé, à la prévention-sécurité, à la politique de la ville, à la jeunesse, à la petite enfance et à la vie associative.

Le projet a ensuite été présenté à l'ensemble des directeurs des services de la ville intervenant auprès des enfants : Éducation, santé, culture, prévention-santé, prévention-sécurité, écologie urbaine, jeunesse, réussite éducative et surtout des partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent au quotidien auprès des enfants et des familles : Inspectrices de l'Éducation Nationale et Centres Socio- Culturels ainsi qu'au délégué du Préfet des Hauts-de-Seine et à la Directrice académique.

Indissociables du travail collaboratif, les associations de parents d'élèves ont également été associées lors de réunions de travail sur un diagnostic partagé et les évolutions nécessaires à la transition écologique.

Les parents ont également été sollicités pour l'élaboration du diagnostic, par l'envoi d'un questionnaire.

6 800 questionnaires ont été envoyés aux familles, et aux associations de parents d'élèves. (cf annexe 3)

1 315 familles ont répondu, soit un retour de 19 % des questionnaires.

Les directeurs d'écoles, principaux de collège, coordinateurs REP et responsables des Centres Socio-Culturels ont travaillé ensemble, par bassin éducatif, afin de mettre en avant un diagnostic partagé et proposer des pistes d'amélioration sur le besoin affectif et la sociabilisation des enfants, sur le rythme de l'enfant, sur le recueil de la parole de l'enfant, sur l'accompagnement à la scolarité et sur leur épanouissement et la découverte.

Enfin, étant au cœur de l'ambition municipale, les enfants ont été sollicités afin de répondre à un questionnaire élaboré à partir de la consultation nationale de l'Unicef, sur des thèmes tels que leur vie quotidienne, leurs loisirs, les jeux et les réseaux sociaux, leurs droits, leur santé et leur vie affective. (cf annexe 3)

Afin d'avoir un retour exhaustif représentant l'ensemble des enfants du territoire, tous les élèves de grande section ont répondu au questionnaire et en élémentaire 1 classe par niveau et par école a répondu au questionnaire.

Pour les enfants de maternelle, les questionnaires ont été remplis avec l'aide des enseignants et des animateurs.

993 enfants de maternelle et enfants de CP pour certaines écoles, et 1 416 enfants de classe élémentaire ont répondu au questionnaire.

Cela représente 29 % des élèves de maternelle et 27% des élèves d'élémentaire.

Le PEDT sera soumis au vote lors du conseil municipal du 10 octobre 2022 après validation du comité de pilotage, de la caisse d'allocations familiales, de la direction académique de l'Éducation nationale (DSDEN) et du service départemental jeunesse et sports (SDJES) réunis au sein du groupe d'appui départemental des Hauts-de-Seine (GAD).

Diagnostic de territoire

La ville de Colombes bénéficie de nombreux équipements sportifs et culturels et mobilise de nombreux acteurs et services auprès des enfants.

Équipements sportifs

1 **piscine olympique** en travaux jusqu'en 2024	**2** **stades** Charles Péguy et Fernand Hémon	**5** **gymnases indépendants** Ambroise Paré, Charles Péguy, Fossés Jean, Gustave Bienvetu, Henri Dunant, Tour d'auvergne	**4** **gymnases rattachés aux écoles** Maintenon (2), Buffon, Simone Veil
2 **clubs de tennis**	**2** **salles de sports, dont 1 salle pieds/poings**	**1** **salle d'armes**	**1** **boulodrome**

> Ces équipements sont utilisés par plus de 5 500 licenciés, répartis en 80 clubs.

Équipements culturels

1 **conservatoire à rayonnement communal** Charles Aznavour	**4** **théâtres** l'Avant Seine, la cave à théâtre, le Hublot, le théâtre du Kalam	**1** **cinéma** l'Hélios	**1** **musée d'art et d'histoire**
3 **médiathèques** la marine, Prévert, Françoise Giroud	**1** **salle de spectacle** le Caf'Muz	**1** **maison des jeunes et de la culture**	**3** **centre sociaux et culturels** les Fossés jean, Europe, Petit Colombes

Les acteurs auprès des enfants

Direction Enfance-Éducation

Elle est composée de 7 services : Petite enfance, Vie scolaire, Entretien des bâtiments scolaires (EBS), Accueil, inscriptions et régie périscolaire (AIRP), Ressources, Loisirs Handicap, Enfance.

Elle met en œuvre la politique éducative ambitieuse de la ville auprès de tous les acteurs éducatifs (Éducation Nationale, CAF, Directions de la ville, CSC, Associations d'éducation populaire, parents d'élèves etc.) afin de répondre aux besoins des jeunes colombiens.

Les dispositifs proposés aux élèves colombiens et coordonnés par le service vie scolaire :

LES CLASSES DÉCOUVERTES

OBJECTIFS

- Favoriser le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel
- Favoriser l'acquisition des connaissances
- Développer l'autonomie, l'esprit d'initiative, et de socialisation
- Développer le vivre ensemble

Par année scolaire, les élèves bénéficient de : **7 séjours de 12 jours à Sainte Marie sur Mer**

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

OBJECTIFS

- Proposer une aide aux devoirs adaptés aux besoins des enfants.

LE DISPOSITIF COUP DE POUCE

OBJECTIFS

- Réduire les écarts de réussite scolaire
- Associer les parents afin qu'ils puissent participer pleinement à la scolarité de leur enfant

L'OPÉRA PARTICIPATIF

OBJECTIFS

- Présenter à un jeune public son premier opéra sous une forme adaptée, et assister à une représentation dans un théâtre parisien.

LES ATELIERS DU SOIR (DE 17H30 À 18H30)

OBJECTIFS

- Favoriser l'éveil, l'épanouissement et la réussite scolaire de l'enfant par la découverte et la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques ou ludiques.

Le service enfance

Le service Enfance a pour mission la déclinaison pratique de la volonté politique éducative de la Ville de Colombes. Son objectif est principalement de mettre en œuvre sur les temps périscolaire et extra-scolaire un accueil de qualité et des moments privilégiés de découverte, d'épanouissement et d'apprentissage aux enfants scolarisés des écoles colombiennes de leur entrée en maternelle à la fin du cycle d'élémentaire.

L'ACCUEIL DE LOISIRS, LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

OBJECTIFS

- Favoriser l'épanouissement des enfants dans le respect des individualités
- Permettre aux enfants d'acquérir des repères leur permettant de vivre en collectivité, d'y trouver leur place et d'en être acteurs, dans un cadre de loisirs
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants

1 chef de service	**4** responsables adjoints	**14** accueils de loisirs élémentaires	**18** accueils de loisirs maternels
3 accueils de loisirs primaires	**35** responsables d'accueils de loisirs	**250** animateurs contractuels + vacataires	

Accueils du matin	Ateliers ou accueils du soir	Accueils de loisirs du mercredi	Encadrement de la restauration	Accueil de loisirs
1 100 enfants	**1 770 enfants**	**2 300 enfants**	**6 440 enfants**	**vacances scolaires**
130 animateurs	210 animateurs	275 animateurs	330 animateurs	

En plus de ses missions au quotidien dans les accueils de loisirs, le service enfance met en place plusieurs projets transversaux au sein de la direction, lui permettant de fédérer les acteurs éducatifs et d'offrir une offre de loisirs complémentaires aux familles.

Le service Loisirs Handicap

Sa mission est de favoriser et d'organiser l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques, au sein des accueils de loisirs, séjours centres de vacances, sur tous les temps périscolaires et extra-scolaires.

Actions :

- Permettre l'accessibilité des enfants en situation de handicap à toutes les activités culturelles et sportives de la ville ;
- Rencontrer les familles et les partenaires médico éducatif pour l'élaboration du livret d'accueil afin de définir des modalités d'accueil adaptées.
- Recruter, accompagner et former des AAESH
- Identifier les enfants avec des troubles de développement pour lesquels il n'y a pas de diagnostic ; organiser la concertation des différents partenaires pour une prise en charge réactive et mise en place d'adaptations efficientes ; accompagner et conseiller les équipes.
- Organiser la gestion des PAI pour mettre en cohérence les actions de la société de restauration et les différents partenaires médicaux et d'éducation.

En plus de ses missions au quotidien dans les accueils de loisirs, le service Loisirs handicap met en place deux projets transversaux sur la ville, comme la nuit du handicap ou les journées de sensibilisation sur les écoles.

Direction des sports

Dans le cadre du programme scolaire, les éducateurs de la direction des sports interviennent auprès des élèves durant le temps scolaire.

ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

- **Natation scolaire** : séances d'apprentissage de la natation pour les CE1 et les CM2, L'objectif étant d'obtenir en fin de cycle l'attestation du savoir nager en sûreté.

2 472 enfants de 7 et 11 ans ont suivi ce programme sur 2021/2022

- **Sport scolaire :** séances d'activités physiques et sportives (APS) proposées pendant le temps scolaire du CE1 au CM2 : Athlétisme, hockey sur gazon, gymnastique, course d'orientation, tennis (1 séance hebdomadaire par semestre soit 4 090 enfants concernés de 4 à 11 ans pour 2021/2022
- **Jeux d'opposition, Sensibilisation aux sports de lutte :** Organisation d'une compétition inter-écoles autour des sports de lutte en décembre.
- **Course d'orientation à Vallangoujard :** Mise en œuvre de l'apprentissage de la CO au cours de l'année puis regroupement de toutes les classes qui ont participé à l'apprentissage en milieu naturel à Vallangoujard. Cette action a réuni 800 enfants en 2022.
- **Sensibilisation aux épreuves athlétiques :** Compétitions inter-écoles autour de l'athlétisme qui ont réuni 2 875 enfants de 5 à 11 ans.
- **Semaine olympique et Paralympique :** Activités sportives et de sensibilisation au handisport proposées tout au long de la semaine. Des rencontres de hockey sur gazon pour les CM1 afin de mobiliser les élèves autour de ce sport avant l'arrivée des Jeux Olympiques et des ateliers liés à l'écologie urbaine puisque le thème de la semaine était « le climat pour le sport ». L'objectif est de leur faire découvrir les bienfaits et les valeurs du sport et de l'handisport dès le plus jeune âge de manière à ce que ces expériences leurs soient utiles tout au long de leur vie. Ce sont 1 035 enfants de 7 à 11 ans qui ont participé à cette semaine.

Direction de la Culture

La direction de la culture propose chaque année un programme varié et complet d'actions culturelles en direction des élèves.

Parcours culturels Colombiens : Proposé aux écoles élémentaires, ce dispositif se décline à travers 3 thématiques :

- La Culture scientifique : le cycle de l'eau
- Les Jeux Olympiques de 2024
- Colombes hier, aujourd'hui et demain (architecture, urbanisme et citoyenneté).

Ces parcours concernent 437 enfants de 6 à 10 ans par an.

Parcours culturels de proximité : Ce dispositif désigne tout projet culturel porté par un établissement scolaire ou une équipe enseignante (élémentaire ou maternelle) proposant aux enfants une démarche d'appropriation des ressources locales (culturelles, écologie urbaine, jeunesse, etc) - Le financement alloué par la ville de Colombes permet d'acquérir le matériel nécessaire pour mener à bien le projet et proposer des interventions en classe ; Ces parcours touchent 1 064 enfants de 3 à 10 ans chaque année.

Un an avec... et saison EAC du Conservatoire : 2 projets artistiques à destination de 6 classes d'écoles élémentaires (chaque projet pour 3 classes de cycle 3 situées dans un même établissement scolaire).

Ces propositions comme celles des spectacles scolaires du Conservatoire s'appuient sur un partenariat étroit entre les artistes/ enseignants porteurs du projet artistique, les établissements scolaires concernés et les intervenants du conservatoire (par le biais de musiciens ou danseurs intervenant en milieu scolaire).

Tous travaillent en lien avec l'équipe pédagogique de l'école dans l'objectif de développer chez l'enfant l'esprit critique, la créativité sonore et musicale, une sensibilisation à la chorégraphie et une meilleure maîtrise de ses gestes. Ces deux projets permettent à 1 822 enfants d'accéder à une pratique artistique.

Accueils de classes au Caf'Muz : Éveil musical et visite du lieu proposé aux classes d'élémentaires. (125 enfants de 6 à 10 ans)

Ateliers, parcours en Médiathèques : Propositions fléchées sur des thématiques ou sur-mesure proposées autour des collections des médiathèques et destinées aux classes de maternelle et élémentaire. 1 822 enfants de 3 à 10 ans participent à ces ateliers chaque année

Ateliers visites Musée et Archives : Propositions de visites/ ateliers/ circuits proposées aux écoles maternelles et élémentaires autour des collections du Musée, des expositions temporaires et du patrimoine Colombien. 3 799 enfants de 3 à 10 ans.

Service Prévention santé

Animation prévention buccodentaire : L'objectif est de sensibiliser les enfants et leurs parents sur l'importance du brossage et de l'hygiène dentaire et en même temps de former le personnel éducatif des écoles maternelles au brossage méridien des enfants. Intervention d'une heure dans les classes sous formes d'ateliers ludiques et théâtraux. Cette action touche 1 500 enfants de 5 à 6 ans chaque année.

Bilan de santé des enfants de 3-4 ans : Les professionnelles de PMI du Département organisent des bilans de santé pour les enfants de 3 à 4 ans en lien avec l'Éducation nationale et les médecins traitants et ainsi contribuent aux actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage. Le service oriente le cas échéant, les enfants vers les professionnels de santé et les services spécialisés. Ce dispositif est porté par le conseil départemental.

Direction de la prévention et de la sécurité

Permis piétons : L'objectif est de responsabiliser les enfants et d'améliorer leurs conduites sur la voie publique en tant que piétons. Plusieurs séances d'apprentissage avec les enseignants, puis passage du permis avec un ASVP et un intervenant départemental de la sécurité routière.

763 élèves de 8 à 9 ans de CE2 ont suivi cette action en 2022 (15 écoles représentant 37 classes)

Sensibilisation et initiation vélo – L'objectif est de responsabiliser les enfants sur leur comportement en tant que piéton, passager de voiture et cycliste.

Des séances d'apprentissage théorique et pratique du code de la route sont mises en place par les asvp et agents du clspd.

116 élèves de CM2 ont effectué cette sensibilisation en 2022.

Moi jeune citoyen – L'objectif est de sensibiliser les enfants au principe de citoyenneté, aux droits et aux devoirs des enfants et d'aborder différentes thématiques de la prévention via l'exposition interactive « Moi, jeune citoyen ».

Exposition présentée à 1 139 élèves de CM1 et CM2 en 2022, représentant 53 classes de 14 écoles différentes.

Service Écologie Urbaine

Les actions pédagogiques élaborées et mises en place par le service écologie urbaine s'adressent aux élèves d'élémentaires et de maternelles et ont pour objectif de favoriser les contacts entre l'enfant et la nature afin de l'aider à devenir un acteur responsable de son environnement.

Pour ce faire, les éco-animateurs vont utiliser différentes approches : ludiques, sensorielles, scientifiques ou imaginaires…

L'environnement devient ainsi un support pédagogique source inépuisable d'expériences, de jeux et d'explorations. Ce sont plus de 200 éco-animations pour environ 2 500 enfants sensibilisés.

Les nombreuses animations proposées par le service sont recensées dans un programme d'animations transmis aux enseignants.

LE PEDT

05 Un projet basé sur la concertation et la consultation

Après avoir fait un état des lieux complet de ce qui existe à Colombes comme offre éducative, la ville a mis en place une méthodologie afin d'effectuer un diagnostic de l'existant et interroger son adéquation avec les besoins identifiés.

Pour ce faire, il a été effectué une concertation à tous les niveaux : Enfants, parents, professionnels de l'éducation.

Consultations des familles

Questionnaire enfants : Elaboration d'un questionnaire à destination des enfants en prenant comme référence la consultation nationale de l'Unicef. Organisation d'un travail collaboratif avec les responsables des accueils de loisirs élémentaires, les directeurs d'écoles et les administratifs de la direction de l'éducation pour distribuer, remplir, et traiter les questionnaires.

Questionnaire parents : Elaboration d'un questionnaire parents, collaboration avec le service AIRP pour l'envoi aux familles via le logiciel concerto.

Consultations des professionnels de l'éducation : L'idée était de constituer des groupes de travail en divisant la ville par bassin éducatif avec comme identifiant le nom des Collèges, l'intérêt étant d'avoir l'ensemble des acteurs locaux œuvrant autour des familles.

Ces groupes de travail ont eu à charge d'établir un diagnostic de leur bassin en faisant état de l'offre éducative, des problématiques spécifiques, du recensement de tous les acteurs et de tous les moyens disponibles. Ainsi constitués dès le début, les temps de travail et phases de concertation ont permis de poser les pierres d'un réseau éducatif de terrain.

Malgré la pandémie, la ville a organisé 12 temps de travail soit 2 par Bassin éducatif dans une école, un accueil de loisirs ou dans un collège.

Sur le deuxième temps de réflexion, les groupes de travail ont réfléchi à des pistes d'amélioration autour de 4 thèmes forts : **Coordination, mutualisation, formation, création.**

Lors des groupes de travail par bassins éducatifs, des besoins ont émergé sur les thématiques suivantes :

BIEN ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

Le bien-être et la santé, notamment la santé mentale, sont des enjeux majeurs et la prise en charge actuelle ne correspond pas aux besoins des enfants et des familles.

On note pour Colombes un problème de prise en charge et de suivi médical pour les enfants de + de 3 ans (ex : 1 médecin scolaire pour 1 500 élèves, 1 infirmière scolaire pour 1 collège et 7 écoles), ce qui ne permet pas aux professionnels de faire tous les bilans de santé et assurer un suivi régulier des enfants.

De ce fait, les enfants des écoles en quartiers prioritaires sont pris en charge tardivement pour des problèmes de vue, d'audition, de troubles dys, d'obésité et l'on note aussi une forte augmentation du nombre d'enfants nécessitant une prise en charge particulière.

Cela se traduit par des enfants qui sont en souffrance, qui ont des troubles du comportement face à des équipes éducatives qui ont de plus en plus de difficultés à maintenir un climat scolaire propice aux apprentissages.

Les équipes éducatives n'ont pas les moyens suffisants pour accompagner au mieux ces enfants.

INCLUSION SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Pour une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques sur le temps périscolaire, la ville a créé en 2021 un service loisirs handicap. Ce service répond aux besoins identifiés et travaille en étroite collaboration avec l'éducation nationale.

RYTHME DE L'ENFANT

D'une façon générale le rythme de la semaine est trop cadencé avec des disparités chez les enfants.

Certains enfants sont présents dès 7h45 et partent à 18h30 soit presque 11h de présence/jour et 55h00/semaine avec le mercredi.

Il n'y a pas de lieux de pause dédiés en élémentaire et en maternelle, lieux qui permettraient aux enfants de pouvoir à tout moment s'extraire du rythme collectif.

Le temps de restauration (1h30) ne permet pas une réelle coupure dans la journée de l'enfant (pôle de restauration parfois trop petit, manque d'animateurs et d'activités de loisirs, rapidité de la prise de déjeuner) et les enfants arrivent souvent en classe énervés.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité portés par l'Éducation Nationale de la maternelle au collège mais ils ne sont pas assez connus par les familles.

Il y a donc un travail d'information et d'orientation à faire vers ces dispositifs.

La ville quant à elle, porte un dispositif qui nécessite d'être amélioré :

- Manque d'intervenants : les enseignants ont moins de disponibilité pour assurer les études
- Les horaires (16H30-17H30) ne sont pas compatibles avec les disponibilités des étudiants
- Les études sont trop chargées et de ce fait les enfants manquent de temps pour faire leurs devoirs
- Le temps d'étude tel qu'il est pensé aujourd'hui ne correspond pas aux besoins des enfants.

Le PEDT, doit permettre de re questionner l'organisation et le fonctionnement de l'accompagnement scolaire.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.

Les parents sont les premiers éducateurs.

La réussite et le bien-être des enfants sont conditionnés par la capacité des institutions à travailler avec les familles, et de solliciter les parents pour l'accompagnement des enfants.

Pour les familles en difficulté, il est difficile de suivre la scolarité de leurs enfants (difficile de franchir la porte de l'école, sentiment d'être jugées et donc rejet de l'institution et difficultés de communication)

EPANOUISSEMENT ET DÉCOUVERTE

La découverte de nouvelles activités favorise l'épanouissement des enfants et leur réussite éducative.

La pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives, permet aux enfants d'acquérir des compétences sociales qui les aident dans leur scolarité.

Rendre ces pratiques accessibles à tous les enfants est essentiel à la réduction des inégalités de départ.

L'offre culturelle est riche à Colombes, mais elle n'est pas accessible de façon équitable sur tout le territoire.

ACCÈS À LA CULTURE

- Offre riche variée mais l'accès est limité : l'appel à candidatures demande beaucoup d'investissement pour l'enseignant sans garantie d'octroi.

- Pour les sorties scolaires dans les lieux culturels du territoire, la demande est trop fastidieuse à remplir (dans les écoles où le climat scolaire est compliqué, beaucoup d'enseignants renoncent…)
- Pour les écoles excentrées, venir sur les lieux culturels du territoire est compliqué.

PÉRISCOLAIRE

- Les accueils périscolaires n'ont pas accès aux projets d'éducation artistique et culturelle portés par la direction de la culture.
- Les accueils périscolaires ne bénéficient pas des mêmes tarifs préférentiels que les écoles pour aller au cinéma.
- Les accueils de loisirs manquent de lisibilité sur les projets culturels utilisés sur le territoire.
- Les accueils de loisirs manquent d'informations sur les propositions associatives.
- Les accueils de loisirs n'ont pas forcément la connaissance des projets culturels portés par les écoles, donc ils sont dans l'impossibilité de travailler à une offre complémentaire.
- Les accueils de loisirs n'ont pas accès aux spectacles de la MJC et de l'Avant Seine (jour de programmation, tarifs préférentiels).
- Ils n'ont pas de lien avec les associations culturelles du territoire.
- Ils n'ont pas d'accès à des intervenants spécialisés.

ESPACES DE PAROLE

Il n'y a pas de temps formalisé pour laisser les enfants s'exprimer sur des sujets de société alors qu'ils sont particulièrement anxiogènes ces derniers temps : Attentat, pandémie, réchauffement climatique, guerre etc..

Les enseignants et les animateurs sont là pour recueillir la parole de l'enfant en souffrance mais souvent, ils n'ont pas la formation nécessaire pour recueillir cette parole.

LE PEDT

06 Un projet porté et animé par des professionnels

La ville de Colombes s'engage à former les agent.es pour assurer une mise en place cohérente et volontaire du PEDT / et des projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Au niveau du service enfance, la formation des professionnels est un enjeu capital afin d'assurer un encadrement de qualité sur les temps péri et extra-scolaire et de fidéliser les équipes.

Il est également nécessaire de mettre en cohérence les projets pédagogiques des accueils de loisirs avec le projet éducatif de territoire, par la mise en place d'un plan mercredi ambitieux.

Un partenariat a été mis en place avec des organismes de formations afin de former au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur un maximum d'animateurs, et pour ceux qui en sont déjà détenteurs, de les accompagner sur le brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs et/ou à la formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

Des groupes de travail d'échanges de savoirs sont également organisés afin que des animateurs avec une spécificité technique (chant, danse, dessin, ateliers scientifiques, sport ...) puissent partager leurs connaissances avec leurs collègues.

Dans le cadre de la réforme du temps de travail des animateurs, la ville a fait le choix de valoriser le nombre d'heures pédagogiques des animateurs et particulièrement des encadrants afin de favoriser d'une part le travail en équipes lors de temps communs et d'autre part d'assurer la qualité du projet pédagogique.

A cette occasion, il a également été acté la création de postes de directeurs adjoints pour tous les centres de loisirs de la ville afin d'assurer la continuité du projet en l'absence du responsable.

De même chaque année la ville fait le choix d'organiser une journée pédagogique, animée par un intervenant extérieur pour l'ensemble des animateurs de la ville.

La première journée a eu lieu le 31 août 2022, et organisée autour des 3 thématiques suivantes :

- Réglementation et sécurité
- Posture de l'animateur vis-à-vis des enfants et des familles
- S'approprier le PEDT et en décliner les projets et animations

LE PEDT

07 Un projet en 5 axes, déclinés en fiches action

Cinq axes structurent le projet. Chaque fiche présente l'état des lieux, les objectifs et les actions à mener.

LES CINQ AXES

1	**S'inscrire dans un projet de transition écologique**	5 fiches action
2	**Offrir à tous les enfants les moyens de s'épanouir et tendre à l'équité et la mixité sociale et territoriale**	3 fiches action
3	**Porter l'égalité entre les filles et les garçons**	4 fiches action
4	**S'épanouir et s'accomplir par le sport et la culture dans le cadre d'un parcours citoyen**	3 fiches action
5	**Favoriser le bien-être des enfants et notamment l'inclusion de tous les enfants présentant des besoins spécifiques**	5 fiches action

AXE

1

S’inscrire dans un projet de transition écologique

5 FICHES ACTION

1 Développer les mobilités douces / actives

2 Améliorer la qualité des repas

3 Agir au quotidien sur les ressources et l’énergie

4 Réaménager les cours d’école

5 Accompagner les professionnels de l’animation

FICHE 1

AXE 1

Développer les mobilités douces / actives

L'ÉTAT DES LIEUX

Des initiatives d'écoles, d'enseignants et de familles perdurent (pédibus, entraide).

Elles sont mal connues et mériteraient être connues, partagées, et accompagnées le cas échéant.

Une circulation intense aux heures d'entrée/ sortie avec beaucoup de voitures qui circulent, ou entrainent un stationnement anarchique

L'OBJECTIF

Développer les pratiques d'éco mobilité scolaire

LES ACTIONS

- Développer la pratique de la marche à pieds, du vélo, de la trottinette
- Pour les sorties scolaires ou sur le temps périscolaire, limiter le recours aux cars
- Sensibiliser plus d'enfants au permis piétons
- Développer le savoir rouler à vélo
- Organiser une journée sans voiture à l'école pour les élèves
- Améliorer la sécurité aux abords des écoles

FICHE
2

AXE 1

Améliorer la qualité des repas

L'ÉTAT DES LIEUX

Plus de 7 000 repas sont servis chaque jour scolaire dans les écoles

Déploiement de la loi EGALIM dans la restauration collective

LES OBJECTIFS

- Proposer des produits de qualité, diversifier les apports de protéines,
- Lutter contre le gaspillage,
- Eduquer à l'alimentation

LES ACTIONS

- Élaborer et animer la charte du bien manger
- Augmenter progressivement la part de produits biologiques
- Augmenter les recettes maison
- Renforcer les ateliers cuisine avec les enfants
- Accompagner les projets en lien avec le jardinage dans les écoles

FICHE
3

AXE 1

Agir au quotidien sur les ressources et l'énergie

L'ÉTAT DES LIEUX

Des pratiques aléatoires d'une école à l'autre avec des difficultés d'organisation et un manque d'équipement

Bilan carbone : poids important des déchets dans les émissions

Schéma directeur énergie : rénovation énergétique des écoles avec comme objectif une baisse de la consommation d'énergie de 40 % d'ici à 2030

L'OBJECTIF

Mettre en œuvre au quotidien à l'école l'éco-responsabilité

LES ACTIONS

Déchets

- Tri des déchets : faciliter le tri, déployer le tri des biodéchets
- Ré emploi : à travers la liste fournitures scolaires, bourses affaires de 2d main

Consommation d'énergie (électricité) et d'eau

- Sensibiliser au sein des écoles ayant fait l'objet de travaux de rénovation thermique
- Challenge inter-écoles
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Poursuite du développement du zéro plastique dans les écoles

FICHE 4

AXE 1

Réaménager les cours d'école

L'ÉTAT DES LIEUX

Dérèglements climatiques – îlot de chaleurs urbains

Des cours d'écoles très minérales, avec peu de végétation.

Besoin de renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Nécessité de mettre en place dans les cours d'école des lieux extérieurs favorisant l'échange et le vivre ensemble,

L'OBJECTIF

Réaliser une programmation pluriannuelle de réaménagement des cours d'école.

LES ACTIONS

- Proposer un appel à projets aux écoles afin de travailler avec elles sur les réaménagements de leurs cours d'écoles
  - en mobilisant les équipes éducatives, les parents et les enfants
  - en ciblant les écoles éligibles
  - en créant des espaces pour le vivant (végétal et animal)

FICHE 5

AXE 1

Accompagner les professionnels de l'animation

L'ÉTAT DES LIEUX

Éducation à l'environnement et au développement durable

Animation de débat sur les enjeux de société en lien avec la transition écologique

L'OBJECTIF

Permettre à chaque professionnel de l'éducation et aux agents intervenant auprès des enfants de s'outiller sur les enjeux de la transition écologique, faciliter leur appropriation dans leur contexte professionnel

LES ACTIONS

- Former les professionnels de l'éducation et les agents intervenant auprès des enfants
- Partager des supports, des ressources et des outils pédagogiques concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable
- Proposer de travailler sur la thématique Éducation au développement durable lors de la journée pédagogique des animateurs

AXE

2

Offrir à tous les enfants les moyens de s'épanouir et tendre à l'équité et la mixité sociale et territoriale

3 FICHES ACTION

1 Permettre la réussite et l'épanouissement de tous

2 Repérer, accompagner et orienter les enfants en difficultés

3 Réorganiser le temps d'accompagnement scolaire

FICHE 1

AXE 2

Permettre la réussite et l'épanouissement de tous

L'ÉTAT DES LIEUX

23 écoles de la ville sont classées en réseau d'éducation prioritaire

3 quartiers classés en quartier politique de la ville

Depuis le mois de février 2022, la Ville de Colombes a reçu le label Cité Éducative pour le quartier Grèves – Petit Colombes.

D'une durée de 3 ans, cette labellisation va permettre aux acteurs du quartier (crèches, écoles et collège, associations, centre social et culturel, familles, mission locale) d'ouvrir le champ des possibles pour la population de 0 à 25 ans, grâce à une dotation de l'État de 300 000 € / an.

La ville va pouvoir expérimenter sur le bassin éducatif Duras des projets éducatifs transversaux et innovants

L'OBJECTIF

Permettre à tous les élèves de la Ville de bien grandir, s'épanouir et s'accomplir

LES ACTIONS

- Refondre la sectorisation afin de développer la mixité territoriale et équilibrer les effectifs sur le territoire
- Refondre les quotients familiaux : création de 2 nouvelles tranches, en prenant en compte les revenus des familles, et permettre une baisse des tarifs pour les 3 premières tranches
- Réfléchir à l'organisation de 16h30 à 18h30 impliquant l'accompagnement scolaire et les ateliers périscolaires
- Un goûter pour tous : offrir à tous les enfants fréquentant l'accompagnement scolaire un goûter équilibré
- Labellisation Cité éducative
- Développer les valeurs républicaines de laïcité, de mémoire et s'inscrire dans les valeurs de l'olympisme dans le cadre d'un parcours citoyen
- Mettre en œuvre un plan mercredi pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs
- Accompagner les écoles dans les projets culturels proposés par la Ville en privilégiant un équilibre territorial dans leur attribution

FICHE
2

AXE 2

Repérer, accompagner et orienter les enfants en difficultés

L'ÉTAT DES LIEUX

Certains enfants rencontrent des difficultés à l'école, se sentent mal dans la classe ou avec les autres, ont des envies qu'ils n'arrivent pas à réaliser, ont des capacités qu'ils n'arrivent pas à exploiter, présentent des difficultés de comportement, rencontrent des difficultés à la maison, ont besoin d'être soutenus pour traverser les évènements de la vie.

Les parents quant à eux peuvent avoir besoin d'être écoutés, conseillés et soutenus, s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants, ont des questions sur le rôle de parent, ont besoin d'être accompagnés pour traverser les évènements de la vie.

Le dispositif de réussite éducative ne concerne que les enfants fréquentant les écoles en QPV.

L'OBJECTIF

Aider les enfants et les familles à bien vivre leur scolarité, et accompagner les enfants en difficulté.

LES ACTIONS

- Développer les dispositifs de médiation collective (médiation par les pairs, messages clairs)
- Former et sensibiliser les équipes éducatives (enseignants, animateurs, responsables etc..) et travailler en partenariat avec l'aide sociale à l'enfance pour repérer, accompagner et signaler les situations problématiques
- Développer la pédagogie adaptée dans les accueils de loisirs et développer les projets transverses équipe d'animation/école. Ces types de projet permettent aux enfants en échec ou en difficultés d'inverser le processus et d'être en réussite sur le temps scolaire ou périscolaire dans des ateliers de manipulation (menuiserie, sciences, jardinage) ou des ateliers de pratique artistique (danse, théâtre, musique, chant etc..), l'enfant ainsi valorisé, va trouver l'énergie et la motivation pour recoller à son parcours scolaire ou va s'épanouir dans ces disciplines complémentaires et continuer son chemin
- Formaliser des temps de travail en groupe éducation nationale, ville, département, associations expertes

FICHE 3

AXE 2

Réorganiser le temps d'accompagnement scolaire

L'ÉTAT DES LIEUX

Les devoirs

Le temps d'étude tel qu'il est pensé aujourd'hui ne correspond pas aux besoins des enfants : des dysfonctionnements ont été soulignés durant les groupes de travail :

- Manque d'intervenants : peu d'enseignants veulent s'investir, les horaires n'attirent pas les étudiants,
- Les études sont très chargées et certains élèves n'ont pas le temps de faire leurs devoirs.

L'éducation nationale

- De nombreux enfants ont des devoirs écrits alors qu'ils sont déconseillés. Pour autant, il a été rappelé l'importance de donner des devoirs écrits aux CM2 pour les préparer au collège.

Relation avec les familles

Pour certaines familles, il est difficile de suivre la scolarité de leurs enfants :

- Difficile de franchir la porte de l'école, souvent ces familles peuvent se sentir jugées, et rejettent l'institution. Ces familles auront alors des difficultés à entrer en communication avec l'école, le lien sera étiolé (maternelle et élémentaire).
- Les parents ne sont pas assez sollicités pour l'accompagnement.

L'OBJECTIF

Améliorer et développer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

LES ACTIONS

Réflexions à mener sur :

- La modification du temps de 16h30 à 18h30 : à travailler avec l'Éducation nationale et les associations de parents d'élèves
- Les effectifs des groupes, avec un taux d'encadrement à différencier en fonction du niveau
- Le temps « ateliers du soir »

- Faire connaitre et renforcer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité
- Inciter les élèves en difficultés à s'inscrire aux dispositifs d'accompagnement scolaire proposés par l'éducation nationale
- Créer plus de lien entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité
- Proposer des formations « apprendre à apprendre » aux intervenants Ville
- APC avec les parents
- Favoriser l'investissement des familles dès le début d'année dans la vie scolaire et périscolaire de l'enfant
- Mettre en œuvre un partenariat avec les associations de parents d'élèves afin de mettre en place des actions en direction des familles pour recréer du lien avec l'école

AXE

3

Porter l'égalité entre les filles et les garçons

4 FICHES ACTION

1 Développer une culture de l'égalité

2 Sensibiliser les professionnel.les et les parents sur les inégalités filles-garçons

3 Accompagner les enfants à l'entrée dans l'adolescence

4 Lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles

FICHE 1

AXE 3

Développer une culture de l'égalité

L'ÉTAT DES LIEUX

Le principe d'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de notre société mais n'est pas transcrite dans la réalité : les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent très tôt, dès la petite enfance.

Le Haut Conseil à l'Egalité rappelle que l'accompagnement dispensé par l'éducation nationale est insuffisant et inadapté aux besoins des enfants. En l'absence d'une éducation ambitieuse, adaptée et régulière, les comportements problématiques se perpétuent : les jeunes élèves intériorisent des normes stéréotypées et perpétuent ainsi les inégalités et violences de genre.

LES OBJECTIFS

- Développer une culture de l'égalité, du respect entre tous les enfants, qui formeront la société de demain.
- Diminuer les violences entre enfants
- Permettre une appropriation égalitaire des cours d'école
- Faire connaitre et soutenir les actions des associations du territoire œuvrant en faveur de l'égalité.

LES ACTIONS

- Intégrer l'égalité fille garçon dans le projet pédagogique du centre de loisirs pour que, tout au long de la scolarité, les enfants bénéficient d'ateliers, expositions, spectacles sur les inégalités filles garçons, adapté à chaque âge (les stéréotypes de genre, les violences éducatives ordinaires, le consentement, les droits de l'enfant…)
- Diffuser les « mallettes de l'égalité » réalisées par le centre Hubertine Auclert dans les écoles pour permettre aux professionnel.les de disposer de ressources adaptées aux différents âges de l'enfant
- Intégrer la mixité des usages dans les cours d'école dans le cadre du projet des cours oasis et accompagner les enfants et la communauté éducative dans une appropriation égalitaire

FICHE 2

AXE 3

Sensibiliser les professionnel.les et les parents sur les inégalités filles-garçons

L'ÉTAT DES LIEUX

Les stéréotypes de genre se mettent en place et s'intériorisent dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les filles et les garçons construisent leur identité, leur scolarité et leur orientation professionnelle.

La lutte contre ces stéréotypes repose sur la mobilisation de la communauté éducative (animateur.rices, intervenant.es, parents) afin de proposer d'autres schémas, d'autres représentations, d'autres rôles modèles et ouvrir ainsi le champ des possibles.

LES OBJECTIFS

- Déconstruire les stéréotypes de genre
- Proposer une éducation non violente et respectueuse aux enfants
- favoriser une parentalité égalitaire, où la charge du foyer soit mieux répartie

LES ACTIONS

Accompagner la communauté éducative vers une éducation non genrée et non violente :

- Mettre en place des ateliers à l'attention des parents sur les inégalités filles – garçons, les stéréotypes, les violences éducatives ordinaires et comment permettre une meilleure répartition des rôles au sein du foyer
- Proposer des vidéos courtes et pédagogiques sur les inégalités, et comment donner une éducation respectueuse de l'intégrité de l'enfant, à l'attention des parents
- Former l'ensemble des professionnel.les municipaux en contact avec les enfants aux inégalités filles garçons : animateur.trices (centre de loisirs, sportif.ves, service jeunesse) intervenant.es culturel.les …

FICHE
3

AXE 3

Accompagner les enfants à l'entrée dans l'adolescence

L'ÉTAT DES LIEUX

Les premiers signes de la puberté arrivent dès le CM1, voire CE2 pour certaines jeunes filles. Or, le tabou qui règne encore sur les changements corporels, les règles, mettent de nombreuses jeunes Colombiennes dans l'incompréhension et l'ignorance de ce qui leur arrive.

Le tabou qui existe autour des règles amène de nombreuses jeunes filles à ne pas savoir comment réagir face à l'arrivée de leurs premières menstrues. Selon une étude Opinion Ways (2022), 60% des répondant·es n'ont reçu aucun enseignement formel à propos des règles.

En France, la précarité touche plus largement les femmes : 62 % des personnes payées au smic, 82 % des parents isolés sont des femmes. Conséquemment, on estime que 2 millions de femmes en France rencontrent des difficultés à acheter des protections périodiques. Cette précarité menstruelle, qui touche les mères comme leurs enfants, amène chaque mois des jeunes filles à s'absenter de l'école.

LES OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes filles de comprendre et maitriser les changements corporels liés à l'entrée dans l'adolescence
- Déconstruire le tabou autour des règles et permettre aux jeunes filles de grandir en paix avec leur corps.
- Lutter contre l'absentéisme scolaire lié à la précarité menstruelle

LES ACTIONS

- Proposer des actions de sensibilisations sur le cycle menstruel sur le temps périscolaire dès le CE2
- Mettre à disposition des protections périodiques dans équipements publics et les écoles

FICHE 4

AXE 3

Lutter contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles

L'ÉTAT DES LIEUX

L'OMS distingue quatre grands types de violences faites aux enfants : la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et la négligence.

Chaque année, 2% des mineurs relèvent de la Protection de l'enfance, 165 000 enfants de moins de 15 ans sont violés selon les données de la CIIVISE, dont 86% dans le cadre familial. Les violences sexuelles intrafamiliales mettent en péril, au sein d'un espace qui devrait être protecteur, l'intégrité, la santé, la sécurité, l'éducation et le développement de l'enfant.

En 2019, les mineurs représentent plus de la moitié (55 %) des victimes de violences sexuelles (viols, agressions et harcèlement sexuels) connues des forces de sécurité. Cela représente plus de 30 000 enfants et adolescents. Parmi ces victimes mineures, 80% sont des filles (Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, 2020).

Les violences, qu'elles soient psychologiques, sexuelles ou physiques, ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé des enfants : problèmes de développement et d'apprentissage, santé mentale, traumatisme et problèmes comportementaux, situations sociales précaires et des états physiques général dégradés.

LES OBJECTIFS

- Sensibiliser les agent.es concerné.es sur la détection des violences intrafamiliales
- Former des agent.es au repérage des violences sexuelles et à leur signalement,
- Sensibiliser les mineurs sur les violences sexistes et sexuelles
- Coordonner les acteurs du territoire engagés dans la lutte contre les violences intrafamiliales
- Promouvoir les droits des enfants

LES ACTIONS

- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des enfants sur le consentement et les différentes formes de violences
- Mettre en place des formations pour des professionnel.les de l'enfance sur la détection des violences intrafamiliales et la pédocriminalité : savoir détecter les signaux d'alerte, savoir accueillir la parole de l'enfant, savoir qui alerter

AXE

4

S’épanouir et s’accomplir par le sport et la culture dans le cadre d’un parcours citoyen

3 FICHES ACTION

1 Développer les projets d’éducation artistique et culturelle

2 Développer la pratique sportive

3 Développer l’offre des classes découvertes

FICHE 1

AXE 4

Développer les projets d'éducation artistique et culturelle

L'ÉTAT DES LIEUX

La Ville de Colombes propose une offre culturelle riche, mais elle ne bénéficie pas à toutes et tous de la même manière. Les écoles les plus excentrées sont trop loin des lieux de culture.

L'élaboration des dossiers de candidature pour les appels à projets peut constituer un frein pour les équipes éducatives, qui n'ont pas forcément les moyens ou le temps pour les rédiger.

Pour les sorties dans les lieux culturels hors Colombes, la procédure est jugée lourde administrativement, eu égard au temps disponible du corps enseignant.

Les accueils de loisirs se sentent isolés : ils n'ont pas connaissance des projets culturels des écoles et aimeraient avoir accès aux projets EAC portés par la direction de la culture et les mêmes tarifs préférentiels que les écoles pour aller au cinéma aux spectacles de la MJC et de l'Avant-Scène.

Il existe plusieurs dispositifs fédérateurs pour les écoles, et la direction de la culture propose de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle aux écoles, avec pour principaux dispositifs :

L'opéra participatif s'inscrit dans la lignée du « Plan Chorale » annoncé par les ministres de l'Éducation national et de la culture, en décembre 2017.

Présenter à un jeune public son premier opéra sous une forme adaptée. La représentation dure une heure et quart et en français.

LES OBJECTIFS

- Développer les projets d'éducation artistique et culturelle
- Favoriser les actions culturelles dans les accueils de loisirs
- Simplifier l'accès à l'offre culturelle pour les écoles et accueils de loisirs.
- Permettre à un maximum d'enfant la pratique d'une activité artistique.

LES ACTIONS

- Elaborer un projet d'éducation artistique populaire avec la direction de la culture, la direction de l'éducation et la politique de la ville, en mutualisant moyens humains et matériels
- Développer un partenariat entre CM1 / CM2 et l'espace ado et la maison de l'image
- Retravailler les budgets pour accéder aux propositions culturelles et simplifier les critères d'attribution des différentes propositions de la ville (demandes de subventions notamment)

Écoles situées en QPV :

- Renforcer l'offre culturelle
- Développer la pratique des activités artistiques et sportives spécifiques qui permettent d'agir sur le climat scolaire : chorale, batucada, yoga, radio, jeux de coopération, orchestre à l'école…
- Articuler les temps scolaire et périscolaire : permettre aux équipes d'animation d'intervenir auprès des enseignants, sur le temps scolaire, autour de projets en commun
- Associer plus largement les enfants dans la recherche des sorties culturelles et de préparation

FICHE
2

AXE 4

Développer la pratique sportive

L'ÉTAT DES LIEUX

La pratique sportive durant le temps scolaire et périscolaire est complexe :

- des problèmes d'accès aux infrastructures sportives
- infrastructures trop éloignées pour certaines écoles
- sur le temps scolaire, les directeurs aimeraient plus de lisibilité sur l'occupation des plannings des gymnases, afin de faciliter l'organisation des séances d'activités physiques, assurées par les enseignants. L'accès aux installations sportives est trop limité durant les vacances scolaires ou le mercredi car les créneaux sont tous utilisés par les associations.
- certaines écoles n'ont pas les structures adaptées à la pratique sportive (pas de gymnase)
- les équipes éducatives souhaiteraient plus de créneaux d'accès à la piscine.
- les activités proposées par les animateurs sportifs sont de qualité, mais les directeurs d'écoles aimeraient qu'elles soient plus nombreuses et les responsables d'accueils souhaiteraient pouvoir en bénéficier le mercredi et durant les vacances scolaires.
- sur le temps périscolaire, ce sont les animateurs et animatrices qui initient les enfants au sport, essentiellement au foot et à la danse, propositions peu variées.

LES OBJECTIFS

- Développer la pratique sportive pour les enfants
- Développer la collaboration entre la direction des sports et le service enfance

LES ACTIONS

- [ ] Mettre en place un ou plusieurs partenariats incluant : la direction des sports, les associations sportives, le dispositif départemental « vacan'sport », et l'éducation nationale
- [ ] Sensibiliser les enfants au sport : accès plus facile, gratuité sur des temps de loisirs…
- [ ] Développer la pratique sportive en mettant en place de nouvelles actions : stages de natation durant les vacances scolaires, …
- [ ] Développer les rencontres sportives entre les écoles, puis entre les accueils de loisirs
- [ ] Développer des journées de découvertes autour de disciplines olympiques

FICHE
3

AXE 4

Développer l'offre des classes découvertes

L'ÉTAT DES LIEUX

Les classes de découvertes sont organisées par la ville, en partenariat avec l'Éducation nationale, dans le respect du « BO du 23 septembre 1999 » régissant les sorties scolaires avec nuitées. Elles sont pensées au service du collectif et de la construction citoyenne, répondre aux besoins des enseignants, des enfants de 6 à 10 ans et des familles.

L'attribution de ces séjours se fait par l'Inspection Académique : 2 classes par séjour (2 classes dédoublées = 1 classe)

- l'accès aux classes découvertes et accès aux séjours ne semble pas équitable, et quasi inexistant pour les maternelles

L'OBJECTIF

Permettre à chaque élève de la ville de pouvoir partir au moins une fois en classe découverte durant sa scolarité en élémentaire.

LES ACTIONS

- [ ] Systématiser les classes de découvertes pour un niveau de classe (à déterminer)

AXE

5

Favoriser le bien-être des enfants et notamment l'inclusion de tous les enfants présentant des besoins spécifiques

5 FICHES ACTION

1 Renforcer les différentes formes de prévention auprès des enfants

2 Mieux prendre en compte les spécificités des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

3 Accompagner les familles dans la parentalité et faciliter la prise en charge des enfants

4 Respecter le rythme de l'enfant

5 Créer des espaces de parole

FICHE 1

AXE 5

Renforcer les différentes formes de prévention auprès des enfants

L'ÉTAT DES LIEUX

Les enjeux de santé physique et mentale des enfants sont au cœur des préoccupations des acteurs éducatifs et ce sujet a été abordé de plusieurs manières dans les groupes de travail. Ils ont constaté un manque de suivi médical d'enfants, principalement par manque de médecins et infirmier.es alors que le nombre d'enfants ayant besoin d'être pris en charge a fortement augmenté ces dernières années. Les psychologues scolaires n'ont pas assez de créneaux disponibles et ne peuvent permettre que des bilans, sans suivi. Les enfants orientés vers le CMPP font face à 6 mois d'attente. A la demande de leur famille, des enfants situés en réseau éducatif prioritaire peuvent être suivis par la réussite éducative.

De nombreux enfants sont en grande souffrance et pris en charge tardivement.

Les difficultés rencontrées par ces enfants impactent l'ambiance des écoles. Certaines équipes éducatives rencontrent des difficultés à maintenir un climat scolaire propice aux apprentissages. Elles ne s'estiment pas assez formées pour faire face aux situations particulières (enfant en situation de handicap, victime de harcèlement ou de maltraitance familiale...).

La communauté éducative constate également de nombreuses violences entre enfants, et notamment du harcèlement dès le CE2.

L'OBJECTIF

Mettre en place une politique de prévention globale au niveau du territoire de Colombes afin de pouvoir intervenir efficacement sur ces problématiques.

LES ACTIONS

- Organiser une concertation avec tous les acteurs de la santé intervenant sur ce secteur, (État, ville, éducation nationale, département et politique de la ville) afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de prévention ambitieuse de suivi santé pour les enfants de 3 à 11 ans
- Définir les différents sujets santé à traiter de la maternelle à l'élémentaire puis faire le lien avec le collège
- Mutualiser tous les dispositifs permettant de mettre en œuvre des actions de prévention (csc, politique de la ville, éducation nationale, département, direction de l'éducation, espace santé jeune, service prévention santé ville, clspd, cpam, caf....) afin de construire et mettre en œuvre un parcours santé/prévention pour chaque enfant
- Faire intervenir des associations de sensibilisation aux écrans, au cyberharcèlement
- Travailler avec les partenaires institutionnels à la création d'un conseil local de santé mentale
- Associer et accompagner les parents au quotidien sur les problématiques liées à la santé

FICHE 2

AXE 5

Mieux prendre en compte les spécificités des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

L'ÉTAT DES LIEUX

Un manque d'AESH sur le temps scolaire a été constaté.

A contrario, le dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap sur le périscolaire donne plutôt satisfaction et favorise l'inclusion de tous les enfants.

L'OBJECTIF

Favoriser l'inclusion de tous les enfants

LES ACTIONS

- Mieux accompagner les parents en développant la complémentarité et la transversalité avec les associations locales (Apei, Colombes handisport, Quintette, Essor, La Flotille ....)
- Créer des aires de jeux inclusives dans les parcs
- Offrir aux élèves porteurs de handicap un kit personnalisé pour la rentrée scolaire adapté à des besoins identifiés

FICHE 3

AXE 5

Accompagner les familles dans la parentalité et faciliter la prise en charge des enfants

L'ÉTAT DES LIEUX

De nombreux dispositifs existent mais ils sont insuffisants et leur accès est trop souvent conditionné à leur localisation sur le territoire : Infirmière scolaire/ réussite éducative/rased/permanences des associations. Il y a une nécessité de mieux organiser l'offre sur tout le territoire en repensant les critères d'accessibilité.

LES ACTIONS

- Améliorer l'articulation de toute l'offre de consultation psychologique financée par la ville (Entracte, centres sociaux et culturels, réussite éducative…)
- Créer une maison de santé pluri professionnelle, avec des professionnels centrés autour de la mère et de l'enfant avec des animations de prévention santé
- Mettre en place d'une transversalité Éducation Nationale / Ville afin de permettre une orientation et une meilleure prise en charge des familles
- Organiser des groupes de parole et d'accompagnement à la parentalité
- Organiser des séjours parents/enfants avec des professionnels
- Organiser des sorties culturelle parents/enfants
- Organisation des ateliers sport et santé

FICHE 4

AXE 5

Respecter le rythme de l'enfant

L'ÉTAT DES LIEUX

Tous les enfants n'ont pas le même rythme hebdomadaire, certains enfants sont présents de 7H30 à 18H30.

Certaines difficultés sont rencontrées sur le temps de la restauration : trop court pour constituer une véritable pause, l'absence de certains animateurs ou animatrices et des pôles restaurant parfois trop petits ne permettent pas aux enfants de profiter de cette coupure ; ils arrivent alors souvent très énervés en classe.

L'OBJECTIF

Respecter le rythme de l'enfant, en fonction de ses besoins

LES ACTIONS

- Repenser le temps périscolaire pour rééquilibrer le rythme et le temps de l'enfant, en lien avec les responsables d'accueil de loisirs
- Mettre en place le plan mercredi
- Créer des lieux permettant aux enfants de faire de véritables pauses : création de salles / espaces zen, que les enfants peuvent investir de manière autonome sur le temps scolaire et périscolaire
- Mettre en place de lieux extérieurs à l'école favorisant l'échange, le vivre ensemble

FICHE 5

AXE 5

Créer des espaces de parole

L'ÉTAT DES LIEUX

Il manque des temps formalisés pour permettre aux enfants de s'exprimer sur des sujets de société, en particulier les sujets anxiogènes : attentat, pandémie, réchauffement climatique, guerre etc.

Il n'y a pas d'espace de parole formalisé ou de personne référente pour qu'un enfant en souffrance puisse y déposer sa parole.

Seuls les enseignants et les animateurs sont là pour recueillir la parole de l'enfant en souffrance mais souvent, ils n'ont pas la formation nécessaire pour recueillir cette parole et sont en difficulté pour répondre au besoin de l'enfant.

LES OBJECTIFS

- Permettre aux enfants d'exprimer leurs angoisses, leurs émotions.
- Donner la possibilité aux enfants de s'exprimer sur des sujets de société.
- Permettre à un enfant en souffrance de pouvoir libérer sa parole.
- Donner les outils nécessaire aux enseignants et aux animateurs pour qu'ils puissent mettre en place et animer ces espaces de paroles nécessaire.

LES ACTIONS

- Mettre en place des forums et des « débats philo » avec les enfants
- Travailler sur l'expression et la gestion des émotions, l'empathie
- Mettre en place des formations communes pour tous les encadrants éducatifs sur l'accueil de la parole de l'enfant et formaliser des temps de travail
- Créer un espace de parole et d'écoute sur chaque école

ANNEXE

A Base juridique

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Article L. 551-1 du code de l'éducation ;

Article D. 521-12 du code de l'éducation ;

Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 ;

Réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs

Code de l'éducation, Article L121-1

Extraits : Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. **Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation**. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte .../... Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité.

Article L312-17-1

Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences.

Article L311-4

Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité.

Article L321-3

extraits : La formation dispensée dans les écoles élémentaires .../... assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences. Elle transmet également l'exigence du respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes .../...

Article L721-2

Extraits : Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation .../... organisent organisent des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits .../...

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, 2019-2024

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 sur le projet éducatif territorial

Circulaire n° 2015-003 du 20 janvier 2015 « Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École »

extraits : .../... Généraliser la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels à l'égalité entre les filles et les garçons à l'École / Mobiliser de nouvelles ressources, pour fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une ambition partagée et permettre aux enseignants de mettre en œuvre des séquences en classes / Renforcer le pilotage académique de la politique en faveur de l'égalité / Assurer le suivi et l'évaluation de la politique d'égalité dans la durée .

Le développement durable dans le c*ode de l'éducation :*

L'APPRENTISSAGE DE L'USAGE DU DÉPLACEMENT À VÉLO ARTICLE L312-13-2

*« L'apprentissage de l'usage du **déplacement à vélo** en sécurité a pour objectif de permettre à chaque élève de maîtriser, à son entrée dans les établissements du second degré, la pratique autonome et sécurisée du vélo dans l'espace public. »*

L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ARTICLE L312-17-3

*« Une **information** et une **éducation à l'alimentation** et à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, cohérentes avec les orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé ... Cette information et cette éducation s'accompagnent d'un **état des lieux du gaspillage alimentaire constaté par le gestionnaire des services de restauration collective scolaire de l'établissement**. »*

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ARTICLE L312-19

*« L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux **enjeux environnementaux** et à la **transition écologique**. Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la **nature**, à la nécessité de préserver la **biodiversité**, à la compréhension et à l'évaluation de l'**impact des activités humaines** sur les **ressources naturelles** et à la **lutte contre le changement climatique**.*

*Elle comporte également une sensibilisation à la **réduction des déchets**, au **réemploi** et au r**ecyclage des produits et matériau**x, ainsi qu'au **geste de tri**. »*

La loi EGALIM (30/10/2018) renforcée par la loi Climat et résilience (22/08/2021)

Il s'agit de permettre à chacun d'accéder à une ***alimentation saine***, ***sûre*** et ***durable***, et plus spécifiquement dans la restauration collective, et de considérer ainsi que l'alimentation est un moteur de réduction des inégalités sociales et un vecteur de santé publique & de transition écologique. Les actions se structurent autour des 5 mesures suivantes :

- Des produits durables et de qualité dans les assiettes
- L'information des convives
- La diversification des sources de protéines et la mise en œuvre de menu végétarien
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires
- La substitution des plastiques